



# Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Loire Beauce

Atelier de co-construction de la vision stratégique  
*15 novembre 2023*

Contact Pays Loire Beauce :  
[planclimat@paysloirebeauce.fr](mailto:planclimat@paysloirebeauce.fr)

BL  
évolution



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe investit dans les zones rurales.



# Ordre du jour

- **Introduction :**
  - Contexte du PCAET et méthode d'élaboration de la démarche
  - Trajectoires énergie-climat du territoire
  - Objectif de l'atelier
  
- Travail par petits groupes (1h20)
  
  
- Echanges sur les résultats des groupes (15 min)
  
  
- **La suite de la démarche**

# Introduction





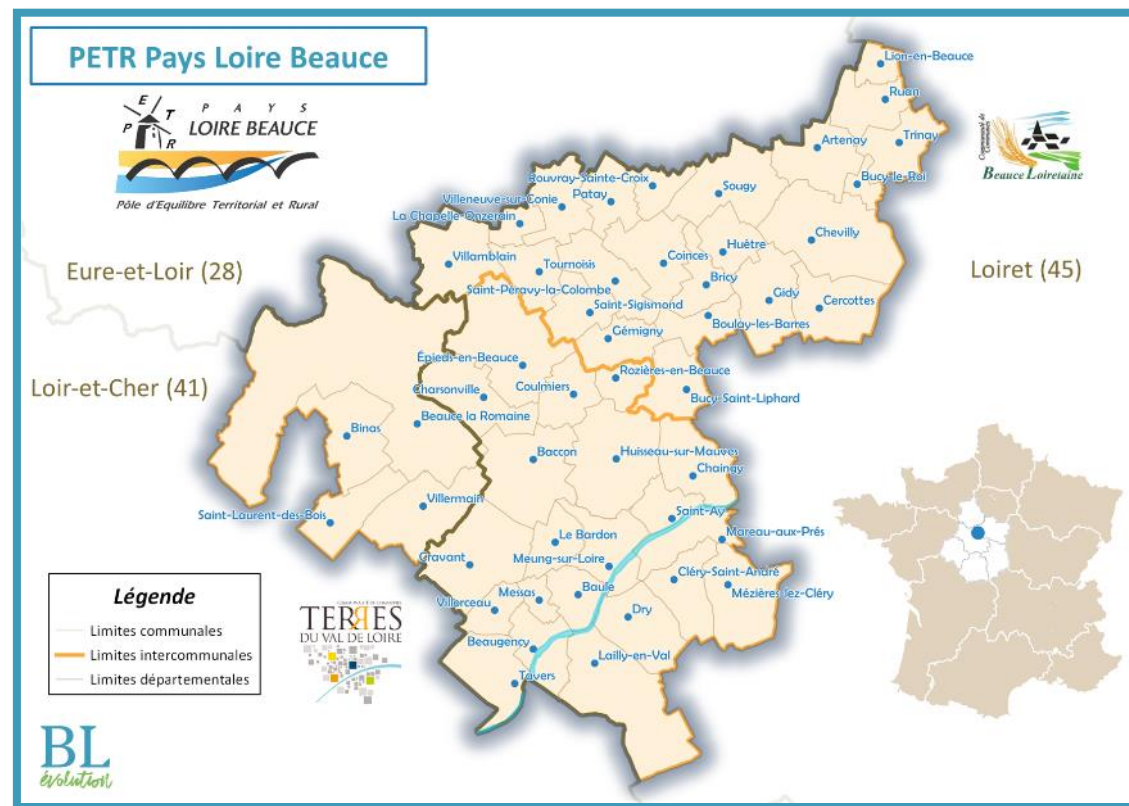
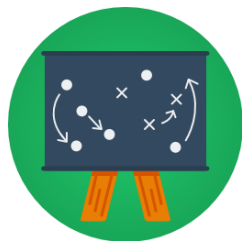
# Un Plan Climat aux échelles multiples du Pays

## Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

- Un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel
- Obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants
- À l'échelle d'un territoire, sur lequel tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués

→ Le rôle du PETR et des EPCI = coordonner la transition énergétique sur son territoire

- Mis en place pour une durée de 6 ans

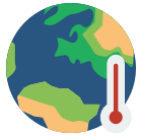




# Le PCAET : les 5 axes forts



La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)



L'adaptation au changement climatique



La sobriété énergétique



Le développement des énergies renouvelables



La qualité de l'air

Climat

Energie

Air

Logement

Eau

Education

Précarité

Solidarité

Aménagement - urbanisme

Alimentation

Méthodes agricoles

Sols

Déplacements

ETC.



# Les temps forts de la démarche

## Sensibilisation, pour lancer la démarche :

- 1 séminaire élu de lancement – 07/06/2023

## Mobilisation des acteurs, en parallèle du diagnostic :

- 1 Comité Technique de présentation du diagnostic (*élus et agents*) – 03/10/2023
- 1 Comité de Pilotage de validation du diagnostic (*élus*) – 13/10/2023

## Concertation durant l'élaboration de la stratégie :

- 1 atelier de co-construction stratégique avec les élus et acteurs → le 15 novembre
- Discussion de la stratégie en comité syndical – 13/12/2023
- Validation de la stratégie en Comité de Pilotage – début janvier

**Vous êtes  
ici**

## Concertation durant l'élaboration du programme d'actions :

- 2 ateliers de construction du programme d'actions (habitants + élus) – début 2024
- Réunions à définir



# 3 grandes phases pour élaborer le PCAET



Définir une vision  
à long terme



Définir le  
comment



**Diagnostic  
territorial**

**Stratégie**

**Plan d'action  
Dispositif de suivi**

**Mise en œuvre  
sur 6 ans**



*Mai - octobre  
2023*

*Octobre 2023 –  
janvier 2024*

*Janvier - mai 2024  
Dépôt du projet mai/juin 2024*

*2024-2030*

**Partage des enjeux et co-construction**

**Évaluation environnementale de la  
stratégie et du plan d'action**

## Rappel des enjeux du diagnostic territorial







## Consommation par habitant

MWh/habitant	TOTAL (hors déchets)
France	24,9
Centre Val de Loire	27,5
Loiret	29,1
Loir-et-Cher	30,1
Pays Loire Beauce	<b>42,0</b>
Beauce Loirétaine	85,8
Terres du Val de Loire	26,9

## Énergie

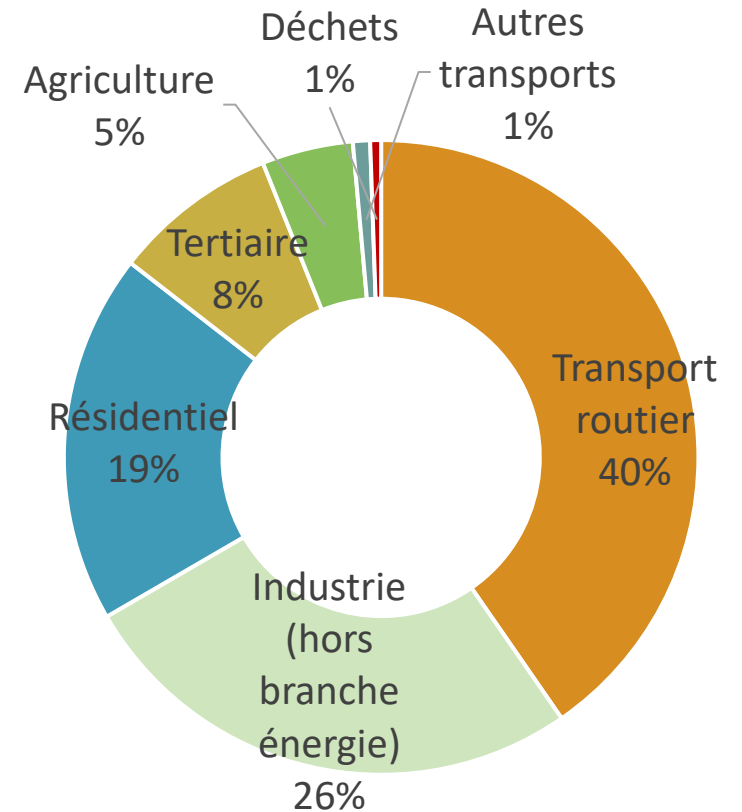


**Dépendance aux énergies fossiles : 75%**



**411 GWh  
Production d'EnR =  
15% de la  
consommation finale**

## Consommation par secteur - 2018



**Evolution par an 2012-2018 : -0,02%/an**

**LTECV – objectif par an 2012-2030 : -1,2%/an**



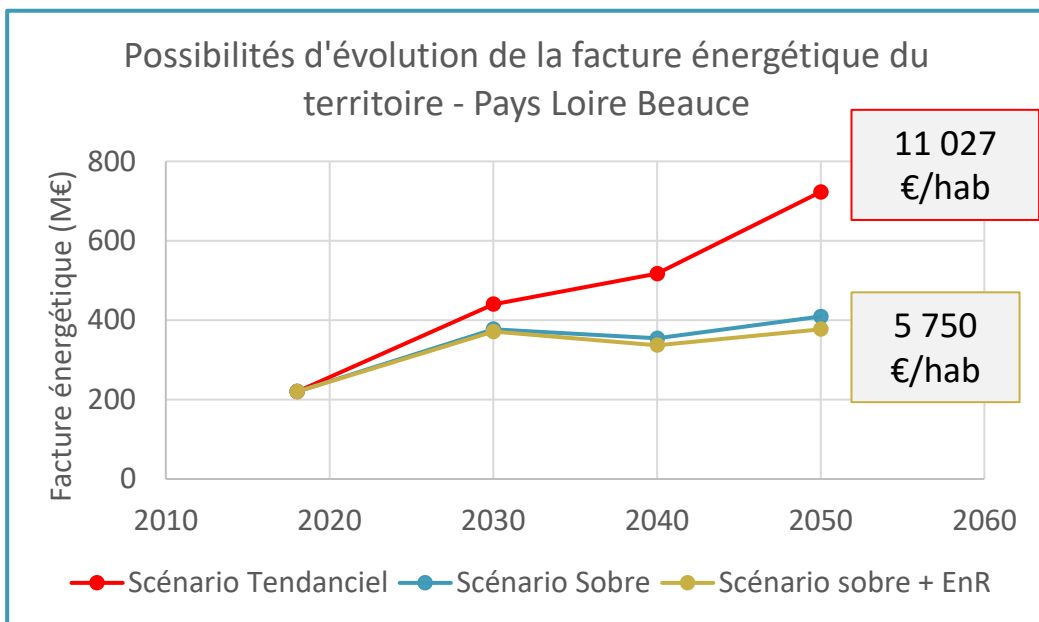
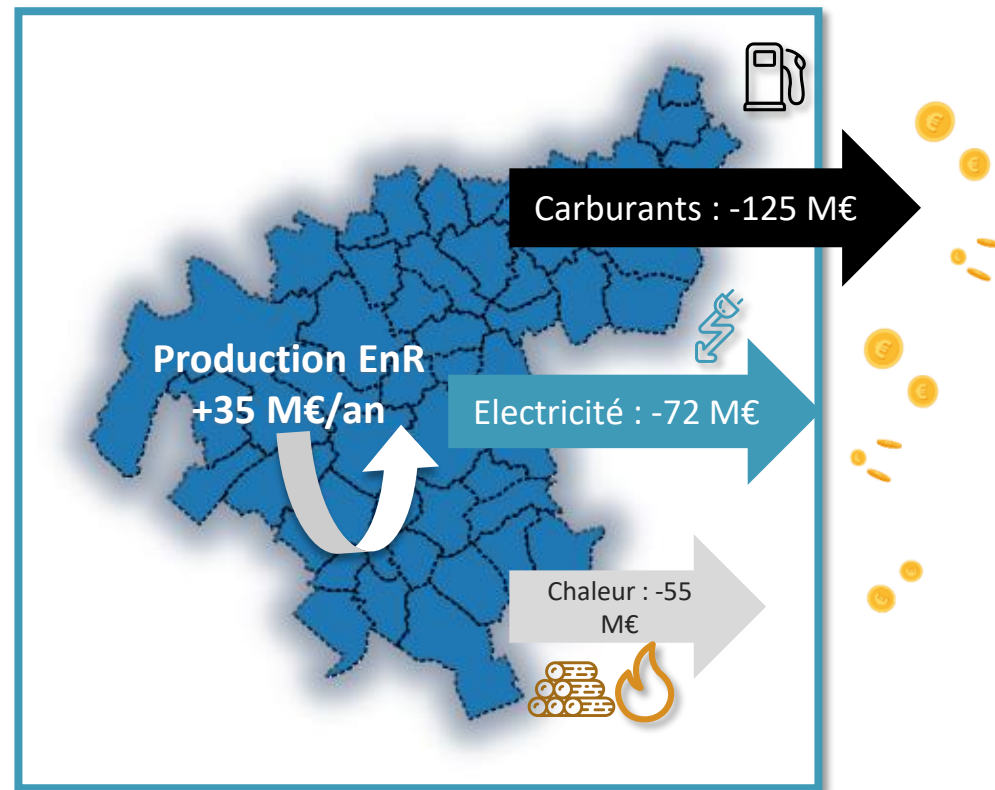
# Une facture énergétique élevée

La facture énergétique nette du territoire s'élève à 220 M€

Dépense énergétique du Pays Loire Beauce en 2018 :

- 220 millions d'euros, soit **3 355€/ habitant** et 14% du PIB local.

Ramenée aux secteurs résidentiel et des transports, la facture représente 2 751€/habitant.





# Bilan des émissions 2018

## Émissions par habitant

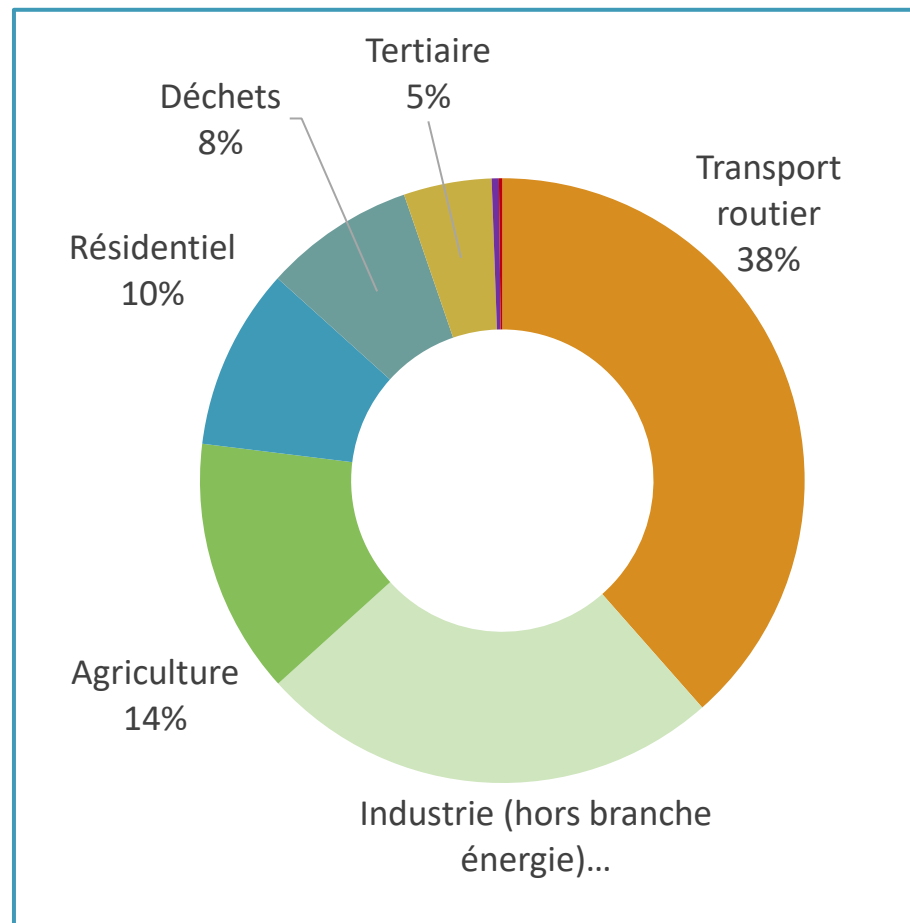
tCO2e/hab	TOTAL
France	8,0
Centre Val de Loire	6,7
Loiret	6,0
Loir-et-Cher	6,8
Pays Loire Beauce	11,5
Beauce Loirétaine	26,7
Terres du Val de Loire	6,3

## Séquestration



Séquestration carbone :  
**7% des émissions**  
 territoriales annuelles de  
 GES, soit 52 000 tonnes  
 de CO2 captées

## Émissions par secteur - 2018



Evolution par an 2015-2018 : **+0,9%/an**

SNBC – objectif par an 2015-2030 : **-2,5%/an**



# Vulnérabilité climatique

## Les vulnérabilités du territoire



**Ressource en eau** : disponibilité, pollutions.



**Forêt et biodiversité** : dépérissement d'arbres, des obstacles aux continuités écologiques.



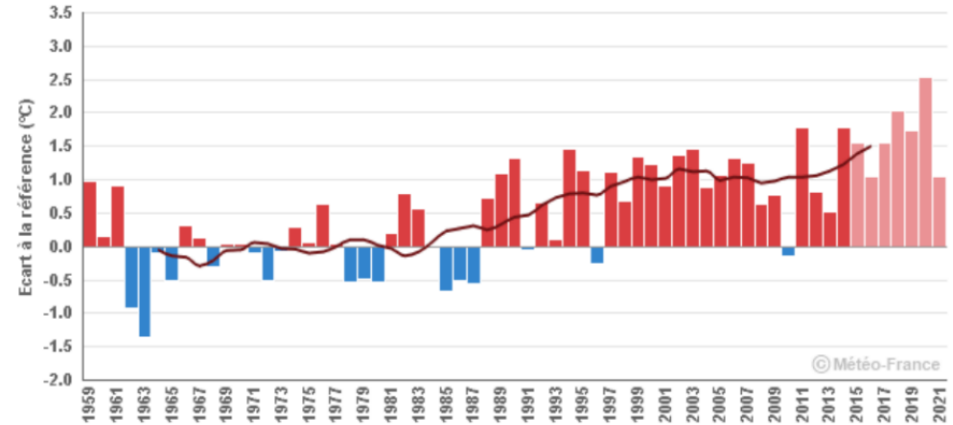
**Agriculture** : sécheresses, départs de feux, ...

Mais aussi : des réseaux d'eau et d'assainissement à adapter, des risques accrus sur la santé, l'économie locale et le tourisme.

## Les expositions

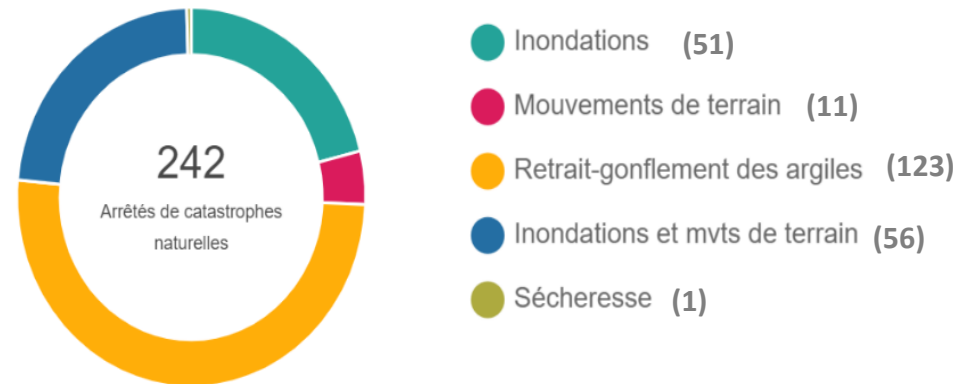
- **Phénomène de retrait-gonflement des argiles** : notamment en période de canicule
- **Inondations** par débordement des cours d'eau et ruissellement : l'ensemble des communes touchées au moins une fois

## Un réchauffement observé de +1,5°C



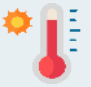





Températures moyennes annuelles : écart à la référence 1961 à 1990, station Chartres (alt. 155 m)

## Types d'arrêtés de catastrophes naturelles entre 1983 et 2020





# Synthèse de l'exposition actuelle et future pour le PETR Pays Loire Beauce

Aléa climatique / Aléa induit		Exposition du territoire à l'aléa	
		actuelle	future
	<p><b>Canicules</b></p> <p>Une tendance à l'augmentation des vagues de chaleur ces dernières années. → 1/3 des vagues de chaleur se sont produites dans les 10 dernières années, depuis 1947.</p>	Moyenne	↗
	<p><b>Inondations et inondations et mouvements de terrain</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les débordements de cours d'eau découlant de crues lentes de la Loire ainsi que des ruissellement.</li> <li>• La saturation des nappes qui entraîne leur débordement lors de fortes pluies, au niveau de la Loire.</li> </ul> <p>→ Environ 44% des périls déclarés depuis 1983. Deux inondations majeures (1999 et 2016). → Les communes les plus exposées couvertes sont couvertes par un PPRi</p>	Moyenne	↗
	<p><b>Retrait gonflement des argiles</b></p> <p>Plusieurs communes ont obtenu un arrêté ces dernières années, avec des épisodes parfois intenses et durables (2016). En revanche, pas d'évolution en fréquence. → Une exposition moyenne sur la majorité du PETR et forte le long de la Loire. → Environ 51% des périls déclarés depuis 1983. → Aucune commune couverte par un PPR</p>	Moyenne à forte	↗
	<p><b>Mouvements de terrain</b></p> <p>Le PETR est exposé à différents types de mouvements de terrain : des effondrements, des chutes de pierres et de blocs et des érosions de berges. → 11 arrêtés de catastrophes naturelles mouvements de terrain depuis 1983. → Aucune PPR</p>	Faible	↗
	<p><b>Feux de forêts</b></p> <p>Le territoire possède peu d'espaces forestiers et un Indice Feu Météo entre 0 et 10. → Aucun PPR d'incendie, mais un outil numérique de prévention des feux de forêts pour le Loiret</p>	Faible	↗
	<p><b>Éléments pathogènes et envahisseurs</b></p> <p>L'ambrosie à feuilles d'armoise est particulièrement présente sur le territoire. Le frelon asiatique et le moustique tigre sont également implantés. Les forêts sont colonisées par la chenille processionnaire du pin → Des dispositifs de lutte mis en place, réseau FREDON</p>	Moyenne	↗





# Vulnérabilité climatique



## Trajectoires énergie-climat

- Cadre de réflexion pour élaborer la stratégie air-énergie-climat du territoire











# Contexte global

- Objectif mondial : **limiter le réchauffement planétaire à +2°C** au maximum
- Un dérèglement climatique aux conséquences non linéaires

> Chaque dixième de degré compte

> Chaque tonne de CO2 compte

## Rapport spécial 1,5°C Chaque dixième de degré compte

	1,5°C	2°C
 <b>Vagues de chaleur</b>	Jusqu'à 1 mois	Jusqu'à 1,5 mois
 <b>Disponibilité en eau douce en Méditerranée</b>	-9%	-17%
 <b>Pluie intenses</b>	+5%	+7%
 <b>Rendements agricoles</b>	Blé -9%	-16%
	Mais -3%	-6%
	Soja +6%	+7%
	Riz +6%	+6%
 <b>Montée des eaux</b>	+40 cm	+50 cm
 <b>Perte du corail</b>	90%	98%





# PCAET : un contexte national fort

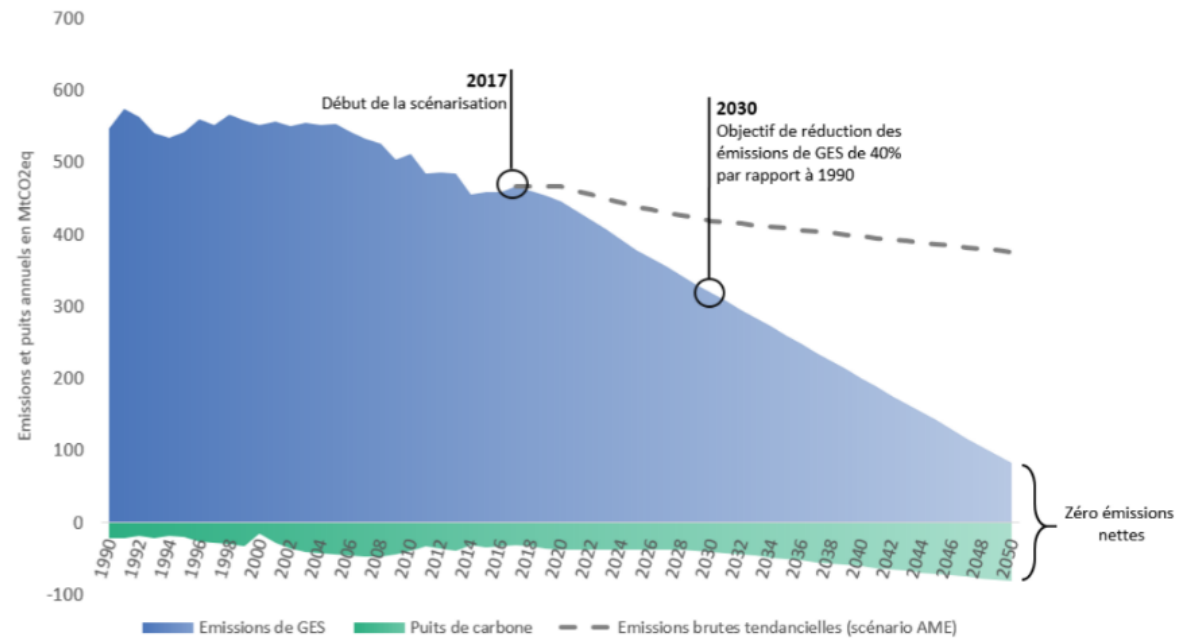
## Une SNBC ambitieuse :

« La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) est la feuille de route de la France pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle concerne tous les secteurs d'activité et doit être portée par tous : citoyens, collectivités et entreprises. »

Deux ambitions :

- Atteindre la **neutralité carbone dès 2050** (avec division par 6 à 8 des émissions de GES par rapport à 1990)
- Réduire **l'empreinte carbone des Français.**

Figure 1 - Evolution des émissions et des puits de GES sur le territoire national entre 2005 et 2050



\*Les émissions « tendancielle » sont calculées à l'aide d'un scénario dit « Avec Mesures Existantes » qui prend en compte les politiques déjà mises en places ou actées en 2017.

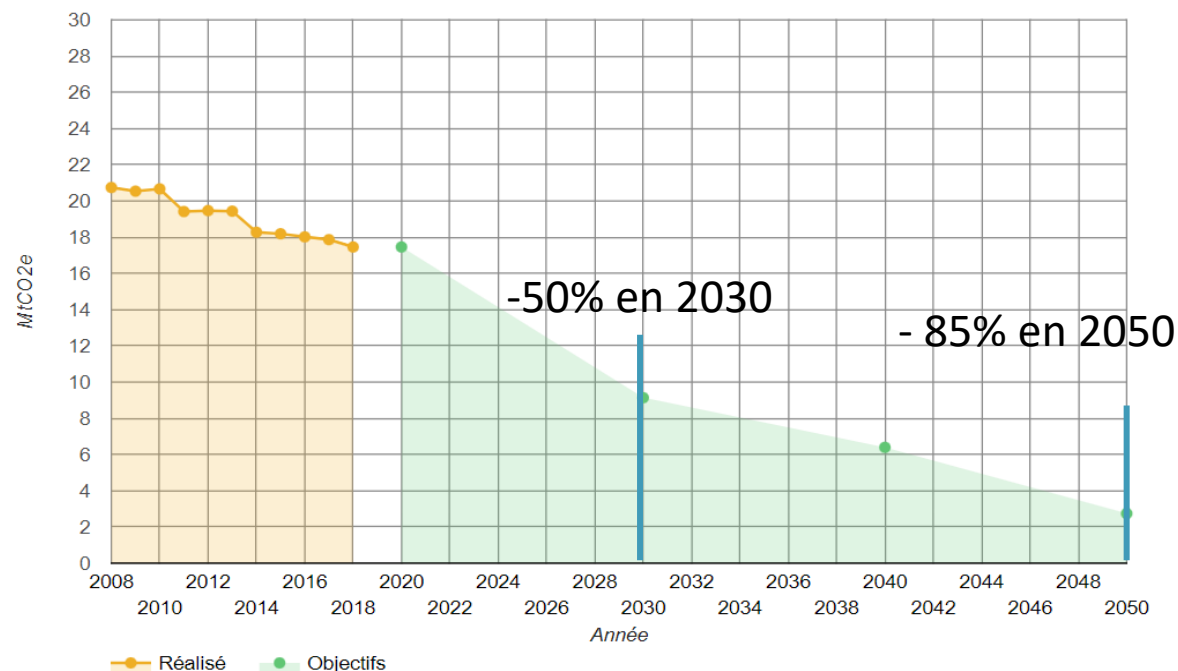


# Une stratégie régionale ambitieuse

## Objectifs régionaux :

- Réduction de **-50%** des **émissions** de GES d'ici 2030 par rapport à 2014 et **-85%** d'ici 2050
- Réduction de la **consommation** d'énergie finale : - **15%** en **2030** et - **43%** d'ici 2050
- Production d'énergie renouvelable **multipliée par 7** entre 2014 et 2050
- Tendre vers zéro artificialisation nette en 2040.

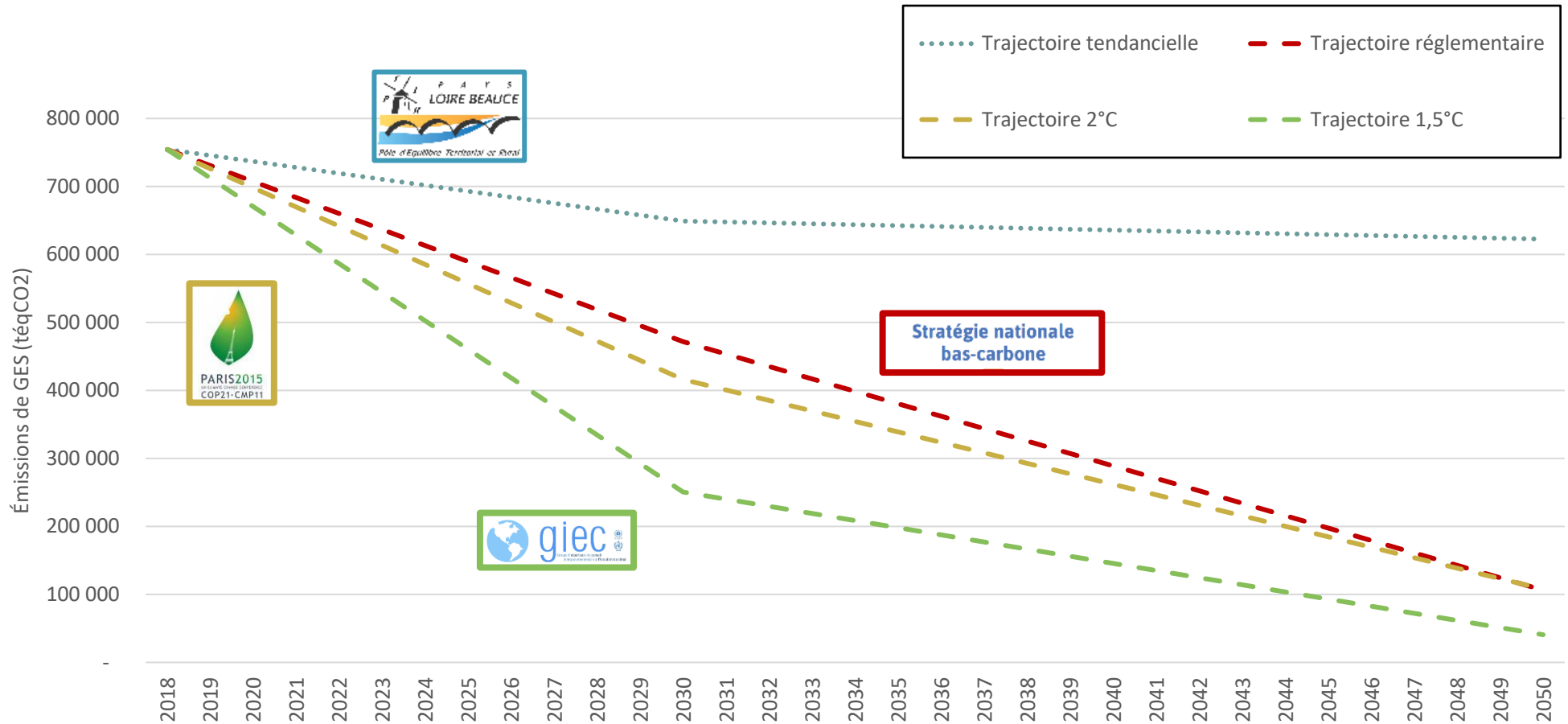
## Évolution des émissions :





# Perspectives en termes d'émissions de gaz à effet de serre

Comparaison des trajectoires de réduction des émissions de GES à horizon 2050 - Pays Loire Beauce



## Scénarios stratégiques

- Propositions pour co-construire la vision stratégique du territoire





1. Mobilités



2. Habitat et urbanisme



3. Agriculture



4. Industrie, tertiaire, économie locale



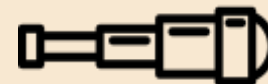
5. Gouvernance du territoire

### Une question commune :

*Quelles **visions** pour le Pays Loire Beauce et ses intercommunalités **à long terme** pour **guider** la transition écologique et l'action climatique ?*

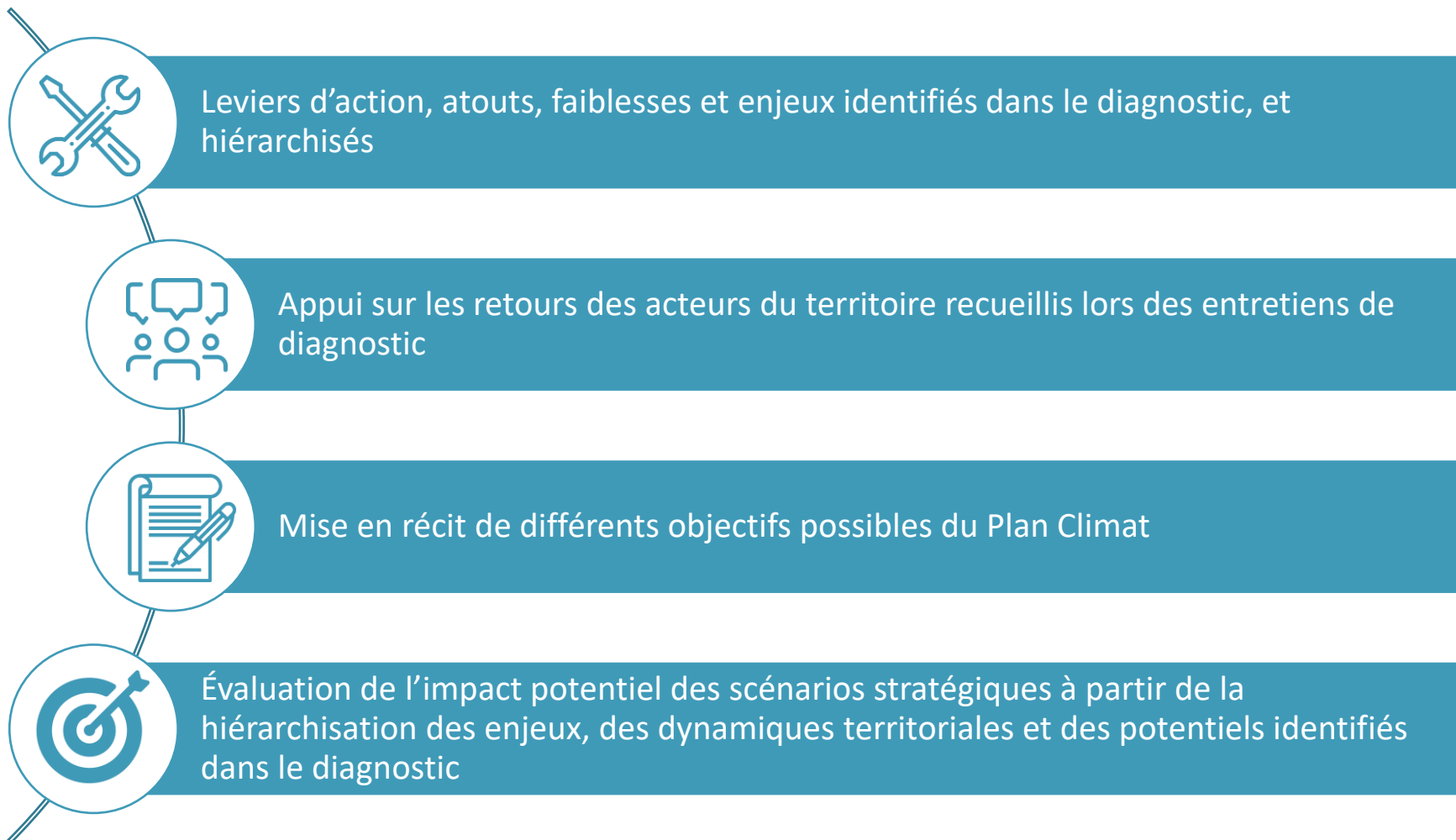
### Pour répondre à cette question :

*Plusieurs scénarios prospectifs*





## Méthode de construction des scénarios proposés





# Pour chaque thématique : 3 propositions de scénarios stratégiques

Chaque scénario inclut le précédent !  
(Continuité > Transition > Rupture)

Prend en compte les tendances actuelles et les démarches en cours sur le territoire

Chaque scénario est synthétisé en une phrase qui donne à voir la vision stratégique globale

**Continuité** : une poursuite des tendances territoriales, avec une prise en compte au mieux des contraintes réglementaires

**Transition** : un intermédiaire entre les deux scénarios

**Rupture** : des changements importants d'infrastructures, de modes de vie, de mentalités

Sous-thématique 1	<p><b>3 scénarios différents proposés</b> pour permettre de se projeter dans différentes approches et différentes ambitions à long terme.</p> <p>Objectif : aider à définir une ambition pour le territoire.</p>
Sous-thématique 2	
Sous-thématique 3	
Autres sujets stratégiques	

Les sous-thématiques de chacun des scénarios, qui représentent les plus gros enjeux

Les autres sous-thématiques sur lesquelles il est possible de se positionner



## Déroulé de l'atelier :

- Organisation par petits groupes, **par EPCI** (anticipation d'un programme d'actions à plusieurs échelles) ;
- 1h20 : Chaque groupe discute (chaque personne a lu en amont les propositions de scénario) et crée son scénario pour le territoire
  - Choix d'une ambition par sous-thématique ;
  - Possibilité de modifier les propositions et les titres des scénarios : Surligner les sous-thématiques / Rayer / Annoter / Ajouter des sous-thématiques / Sélectionner les sous-thématiques « à la carte » ...
  - Possibilité de changer les échéances, les objectifs chiffrés...
  - → Ces scénarios sont des **propositions de vision** pour le territoire, que vous pouvez adapter selon vos visions





# Exemple de modification sur les scénarios

	<u>Continuité</u> : Un urbanisme et des consommations d'énergie peu maîtrisés, une faible appropriation de la rénovation énergétique	<u>Transition</u> : Une démocratisation de la rénovation énergétique et de la sobriété, associée à la lutte contre l'artificialisation des sols	<u>Rupture</u> : Une sobriété désirable pour les consommations d'énergie comme d'espace, accompagnée par une rénovation exemplaire
<b>Sobriété et lutte contre la précarité énergétique</b>	Les habitants subissent les variations de prix de l'énergie et la précarité énergétique augmente. Une légère baisse de la surface chauffée par habitant et un changement de leurs habitudes est lié à la montée des prix.	Des efforts significatifs sont réalisés pour promouvoir la sobriété énergétique et <b>lutter contre la précarité énergétique</b> . Les personnes en situation de précarité énergétique sont contactées pour connaître les aides potentielles.	<b>Une véritable culture commune de la sobriété</b> se met en place et permet à chaque habitant de maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie. Chaque personne en situation de précarité énergétique connaît les aides disponibles.
<b>Rénovation thermique des logements individuels et collectifs</b>	Les aides à la rénovation disponibles et les OPAH sont massivement relayées auprès des habitants ce qui permet d'entraîner une dynamique de la rénovation. Près de 1 650 logements individuels et 375 collectifs rénovés en 2030 (soit 252 dossiers accompagnés par an) et 3000 chauffages gaz ou fioul remplacés.	La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de sensibilisation des habitants. Ces démarches permettent la rénovation de 735 logements rénovés chaque année jusqu'à <del>2030</del> <b>2040</b> . Le renouvellement des chauffages s'intensifie	La rénovation est une priorité du territoire : le guichet unique (sur 2 sites) assure un service continu. Dès 2025, une maison de la rénovation est créée. Les particuliers ont massivement rénové leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique : en 2040 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C (aujourd'hui 47% CCBL et 32% CCTVL des logements sont de classe E-F-G)
<b>Nouvelles constructions</b>	Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict et à la RE 2020	Pour les nouvelles constructions, les critères deviennent plus stricts et les architectures bioclimatiques sont envisagées. L'artificialisation des sols pour une construction de logements requiert un accord du territoire. Des EnR sont systématiquement installées sur les toits.	Pour les nouvelles constructions, les architectures bioclimatiques se systématisent et les matériaux utilisés sont en majorité biosourcés. <del>L'artificialisation des sols pour de nouvelles constructions est interdite sauf cas exceptionnel.</del>
<b>Autres sujets stratégiques :</b>	<b>Qualité de l'air intérieur, précarité énergétique, adaptation, rénovation du bâti public... :</b> <i>Végétalisation sur façade</i>		



# Méthodologie de co-construction du scénario stratégique

## Déroulé de l'atelier :

- Organisation par petits groupes, **par EPCI** (anticipation d'un programme d'actions à plusieurs échelles) ;
- 1h20 : Chaque groupe discute (chaque personne a lu en amont les propositions de scénario) et crée son scénario pour le territoire
  - Choix d'une ambition par sous-thématique ;
  - Possibilité de modifier les propositions et les titres des scénarios : Surligner les sous-thématiques / Rayer / Annoter / Ajouter des sous-thématiques / Sélectionner les sous-thématiques « à la carte » ...
- Récupération des grilles de choix de scénarios et compilation des résultats ;
- 15 minutes d'échanges
  - Présentation du résultat moyen obtenu, des différences par EPCI ;
  - Échanges sur les sous-thématiques plus et moins convergentes entre les groupes

## Après la réunion :

- Rédaction de la synthèse de la vision stratégique coconstruite (dans les prochaines semaines) ;
- Comité syndical de discussion de la stratégie (13 décembre) ;
- Comité de pilotage de validation de la stratégie (début janvier) ;
- Phase d'élaboration du programme d'actions.

- **61 points :  
Ambition +1,5°C**
- **48 points :  
Ambition +2°C**
- **35 points :  
Ambition  
réglementaire**
- **9 points : Scénario  
continuité**



## Présentation de la grille à remplir

Construction de la stratégie pour le Plan Climat de Pays Loire Beauce		Scénario continuité	Mix	Scénario transition	Mix	Scénario de rupture
Mobilités	<i>Covoiturage</i>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Infrastructures cyclables</i>	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Habitat et urbanisme	<i>Sobriété et lutte contre la précarité énergétique</i>	0 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Rénovation thermique des logements individuels et collectifs</i>	0 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	1,5 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Nouvelles constructions</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Agriculture	<i>Atténuation des impacts et changement de pratiques</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Adaptation au changement climatique</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Développement des productions et consommations locales</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
Tertiaire et Economie locale	<i>Dynamisation des activités économiques de proximité &amp; accueil de filières économiques durables</i>	0 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
	<i>Accompagnement des entreprises et artisans</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>
	<i>Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale</i>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
Gouvernance	<i>Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels</i>	1 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	2,25 <input type="checkbox"/>	3,5 <input type="checkbox"/>	6 <input type="checkbox"/>
	<i>Développement et coordination des EnR publiques et privées</i>	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>	3 <input type="checkbox"/>	5 <input type="checkbox"/>
	<i>Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique</i>	1 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	1,75 <input type="checkbox"/>	2,5 <input type="checkbox"/>	4 <input type="checkbox"/>

Objectifs pour les scénarios	
Scénario continuité	9
Scénario réglementaire	35
Scénario 2°C	48
Scénario 1,5°C	61



# 1. Mobilités

<p><b>Continuité</b> : une forte dépendance à la voiture et des transports en commun peu exploités, menant à une plus forte vulnérabilité</p>	<p><b>Transition</b> : développement d'alternatives à la voiture pour les habitants</p>	<p><b>Rupture</b> : construction d'un véritable écosystème des mobilités durables, partagé par l'ensemble des acteurs territoriaux</p>
---	---	--

<p><b>Covoiturage</b></p>	<p>Poursuite de l'utilisation des aires et parkings relais existants, mais la voiture individuelle reste le mode de transport privilégié. Le covoiturage est facilité par la présence d'outils et plateformes locales adaptés au besoin.</p>	<p>Organisation spontanée de covoiturage, facilitée par la présence d'aires dans chaque halte et gare. Les entreprises facilitent le covoiturage et proposent le forfait mobilité durable.</p>	<p>Le covoiturage est quasi-systématique pour se déplacer. Chaque emplacement stratégique du territoire bénéficie d'une aire. Les entreprises ont toutes insaturé un système de covoiturage interne</p>
<p><b>Transports en commun - intermodalité - offre ferroviaire</b></p>	<p>La cadence des trains et bus augmente et s'adapte aux horaires de travail des habitants. Le développement des transports en commun reste modéré, avec une augmentation de la part modale à 9% contre 4% aujourd'hui.</p>	<p>Une meilleure articulation des offres de transport se développe (rabattement, complémentarité, horaires) et des aires multimodales sont installées.</p>	<p>Se déplacer sans voiture devient naturel avec un réseau de bus desservant l'ensemble de communes de manière efficace, et des liaisons ferroviaires fréquentes avec la métropole. Les lignes ferroviaires Chartres-Orléans et Orléans-Chateaudun fonctionnent.</p>
<p><b>Infrastructures cyclables</b></p>	<p>Le développement de pistes cyclables sécurisées permet d'atteindre 13% dans la part modale des modes de déplacement doux (vélo + marche), dont 9% pour le vélo (Objectif SRADDET). Un test de pédibus et vélobus est lancé pour se rendre à l'école.</p>	<p>Une mise en cohérence des infrastructures cyclables s'organise : rénovation du réseau, continuités cyclables, autoroutes à vélo, réseaux cyclables structurants, parcs de stationnement sécurisés</p>	<p>Se déplacer à vélo est naturel : la continuité cyclable est assurée entre toutes les communes sur des voies en site propre sécurisées. Les pédibus et vélobus sont généralisés à la majorité des écoles</p>

<p><b>Autres sujets stratégiques :</b></p>	<p><b>Valorisation des offres existantes, diminution des besoins de transports de marchandise, implication des acteurs économiques, alternatives bas-carbone :</b></p>		
--	--	--	--



## 2. Habitat et urbanisme

	<b>Continuité</b> : Un urbanisme et des consommations d'énergie peu maîtrisés, une faible appropriation de la rénovation énergétique	<b>Transition</b> : Une démocratisation de la rénovation énergétique et de la sobriété, associée à la lutte contre l'artificialisation des sols	<b>Rupture</b> : Une sobriété désirable pour les consommations d'énergie comme d'espace, accompagnée par une rénovation exemplaire
<b>Sobriété et lutte contre la précarité énergétique</b>	Les habitants subissent les variations de prix de l'énergie et la précarité énergétique augmente. Une légère baisse de la surface chauffée par habitant et un changement de leurs habitudes est lié à la montée des prix.	Des efforts significatifs sont réalisés pour promouvoir les sobriétés énergétique et en eau; et lutter contre la précarité énergétique. Les personnes en situation de précarité énergétique sont contactées pour connaître les aides potentielles.	Une véritable culture commune de la sobriété se met en place et permet à chaque habitant de maîtriser sa consommation d'eau et d'énergie. Chaque personne en situation de précarité énergétique connaît les aides disponibles.
<b>Rénovation thermique des logements individuels et collectifs</b>	Les aides à la rénovation disponibles et les OPAH sont massivement relayées auprès des habitants ce qui permet d'entraîner une dynamique de la rénovation. Près de 1 650 logements individuels et 375 collectifs rénovés en 2030 (soit 252 dossiers accompagnés par an) et 3000 chauffages gaz ou fioul ont été remplacés.	La rénovation progresse grâce à la mise en place de nombreuses actions du territoire et de sensibilisation des habitants. Ces démarches permettent la rénovation de 735 logements rénovés chaque année jusqu'à 2030. Le renouvellement des chauffages s'intensifie, davantage de contrôles et de nouvelles restrictions concernant les produits phytosanitaires et les intrants permettent d'améliorer la qualité des eaux.	La rénovation est une priorité du territoire : un guichet unique (sur 2 sites) assure un service continu. Dès 2025, une maison de la rénovation est créée. Les particuliers ont massivement rénové leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique : en 2040 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C (aujourd'hui 47% CCBL et 32% CCTVL des logements sont de classe E-F-G)
<b>Nouvelles constructions</b>	Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict et à la RE 2020.	Pour les nouvelles constructions, les critères deviennent plus stricts et les architectures bioclimatiques sont envisagées. Les risques climatiques sont pris en compte également (RGA, inondations, mouvement de terrain...). L'artificialisation des sols pour une construction de logements requiert un accord du territoire. Des EnR sont systématiquement installées sur les toits.	Pour les nouvelles constructions, les architectures bioclimatiques se systématisent et les matériaux utilisés sont en majorité biosourcés. L'artificialisation des sols pour de nouvelles constructions est interdite sauf cas exceptionnel.
<b>Autres sujets stratégiques :</b>	<b>Qualité de l'air intérieur, précarité énergétique, adaptation (confort thermique estival, éviter la climatisation, végétalisation...), rénovation du bâti public...</b>		



### 3. Agriculture

	<b>Continuité</b> : Une poursuite des actions d'accompagnement des agriculteurs pour des pratiques plus durables, malgré une certaine vulnérabilité du territoire aux pollutions	<b>Transition</b> : une adaptation progressive des pratiques agricoles et des modes de consommation	<b>Rupture</b> : des évolutions profondes qui améliorent durablement la résilience alimentaire du territoire
<b>Atténuation des impacts et changement de pratiques</b>	<p>Les séances d'accompagnement avec les agriculteurs se poursuivent. Le territoire et la Chambre d'Agriculture les aident pour mettre en place des pratiques plus durables et développer des énergies renouvelables.</p> <p>Les conversions en Bio s'accroissent, ce qui permet notamment d'augmenter la qualité des eaux (en particulier l'eau potable avec une diminution de l'utilisation de produits phytosanitaires).</p>	<p>Les agriculteurs sont accompagnés par des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Des partenariats se renforcent entre le PETR / les deux EPCI et la Chambre d'agriculture.</p> <p>La charte 0 pesticide est signée par toutes les Communes du Pays Loire Beauce.</p> <p>La production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs.</p>	<p>Toutes les exploitations appliquent les principes d'agriculture de conservation des sols et favorisent la biodiversité. Dans 15 ans, l'agriculture séquestre plus de carbone qu'elle n'en émet.</p> <p>Les intrants de synthèse et produits phytosanitaires ne sont plus utilisés sur le territoire.</p> <p>Une filière de gestion des haies pour alimenter des chaufferies biomasses sur le territoire se met en place dans les 5 ans.</p>
<b>Adaptation au changement climatique</b>	<p>Le territoire (en zone karstique) est toujours très vulnérable aux pollutions, aggravant l'état chimique des eaux souterraines liés aux intrants de l'activité agricole.</p> <p>Les agriculteurs sont sensibilisés à l'agroécologie et aux bonnes pratiques pour l'utilisation en eau. Les bonnes pratiques agricoles sont mises en valeur et communiquées, contribuant à créer une culture commune.</p>	<p>Les pratiques agricoles sont moins consommatrices en eau (réduction des besoins en eau des grandes cultures et amélioration de l'efficacité de la ressource en eau et des surfaces agricoles).</p> <p>La part d'agriculture biologique est en augmentation, atteignant 10% en 2035.</p> <p>Des aides et des outils sont mis en place pour accompagner les agriculteurs face à l'évolution du climat (formations, aides liées aux baisses de productions, aux conditions de travail, etc.).</p> <p>La surveillance contre les feux de forêts et de culture est renforcée et des systèmes d'alerte permettent d'anticiper les risques sanitaires (maladies, attaques parasitaires...).</p>	<p>Les besoins en irrigation ont diminué de moitié en 10 ans et une gouvernance collective de l'eau se met en place permettant de contrôler les prélèvements en eau.</p> <p>L'activité agricole est pérenne et sécurisée. Les productions agricoles sont diversifiées et de nouvelles variétés adaptées au climat futur permettent de mieux résister aux épisodes extrêmes, aux espèces invasives et bioagresseurs et d'éviter de futures pertes de productions agricoles.</p> <p>L'ensemble des parcelles agricoles sont en agroforesterie ou avec des haies, ce qui permet de lutter contre l'érosion des sols. Les espaces agricoles sont fortement protégés.</p>
<b>Développement des productions et consommations locales</b>	<p>Les démarches « cuisiner ensemble et local », l'accompagnement de la restauration collective et la démarche Restau&amp;Co sur le territoire sont renforcées, de nouvelles se créent mais aucun plan ne permet de structurer les différents projets</p>	<p>La restauration collective s'approvisionne localement, des projets de maraichage et de jardins partagés se développent, le nombre de fermes en vente directe augmente. Une consommation locale s'organise</p> <p>Des synergies se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts</p>	<p>Les marchés locaux et les pratiques de ventes directes sont quasi-systématiques pour les achats alimentaires. La restauration collective s'approvisionne essentiellement avec des produits locaux et durables, en allant au-delà de la loi Egalim. Ceci est rendu possible par la présence d'une forte filière de la production/transformation alimentaire locale</p>
<b>Autres sujets stratégiques :</b>	<b>Protection des forêts (dans lutte contre l'artificialisation - gouvernance)...</b>		



## 4. Industrie, tertiaire, économie locale

	<b>Continuité</b> : Une continuité de la dynamique actuelle, avec des efforts limités pour réduire les émissions et favoriser la sobriété.	<b>Transition</b> : Une progression vers une économie plus respectueuse de l'environnement et une réduction de l'artificialisation, soutenue par des actions de rénovation et de sobriété.	<b>Rupture</b> : Une transformation profonde du tissu économique, orientée vers une transition écologique, avec une priorité à la sobriété énergétique
<b>Dynamisation des activités économiques de proximité &amp; accueil de filières économiques durables</b>	Le tissu économique, bien que diversifié, reste déséquilibré géographiquement. Les services sont cependant accessibles et le tissu associatif est dynamique.	Dans les centres-villes, les commerces et services de proximité sont redéveloppés. Les associations locales s'associent avec les territoires pour certains projets.	Des secteurs porteurs de la transition écologique (écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, mobilité active, ...) s'installent sur le territoire et certains espaces de zones économiques font l'objet d'une désartificialisation
<b>Accompagnement des entreprises et artisans</b>	Le territoire communique sur les dispositifs d'aide pour inciter les entreprises à mettre en place des actions de réduction de leurs émissions. Les grands acteurs du tertiaire rénovent leurs bâtiments pour se mettre en conformité avec le décret Tertiaire.	En 2030 tous les acteurs économiques ont diagnostiqué leur organisation et connaissent le coût de l'inaction pour leur secteur.  D'ici 2040, les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie.	Un large engagement du monde économique permet d'embarquer l'ensemble des entreprises pour que chacune établisse sa propre stratégie climat (sobriété et efficacité énergétique) d'ici 10 ans, sur l'ensemble de son périmètre et en concertation avec tous ses salariés.  100% des commerces sont réhabilités et démonstrateurs d'économie d'énergie et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.
<b>Économie circulaire, circuits courts et écologie industrielle et territoriale</b>	Le territoire planifie des solutions pour le développement de circuits courts, la réparation et le réemploi, mais leur adoption est limitée. Des initiatives locales émergent comme des jardins partagés et ressourceries.  Des études et tests sont réalisées dans les entreprises du territoire pour analyser les potentiels d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale.	Des filières de réparation et réemploi se créent, avec des ressourceries actives sur plusieurs communes du territoire. Les acteurs économiques, notamment dans l'économie Sociale et Solidaire (ESS), s'impliquent davantage dans des démarches de circuits courts et de réemploi. Le territoire a un rôle de coordinateur des projets du territoire et permet de les aider à trouver leurs synergies.	En 2035, une prévalence des circuits courts et des acteurs locaux est ancrée dans les chaînes d'approvisionnement. Les commerces de proximité et les services de réparation sont la norme. L'ESS joue un rôle majeur. Les initiatives pour le réemploi et la réparation sont généralisées, contribuant à la réduction des déchets et à une économie plus circulaire. Les entreprises locales se sont totalement approprié ces pratiques.
<b>Autres sujets stratégiques :</b>	<b>Économie circulaire, gestion des déchets, EnR artisans &amp; entreprises, lutte contre l'artificialisation des sols, tourisme...</b>		





## 5. Gouvernance du territoire

	<b>Continuité</b> : Une gestion du territoire qui se poursuit en appuyant sur la sensibilisation des habitants et le développement des EnR	<b>Transition</b> : Une refonte des politiques d'urbanisme, de mobilité, de transition énergétique et d'environnement	<b>Rupture</b> : Une combinaison efficace des politiques d'urbanisme, d'écologie, de transition énergétique, et de qualité de l'air
<b>Limitation de l'artificialisation et protection des espaces naturels</b>	La dynamique actuelle de consommation foncière se poursuit et entraîne l'atteinte rapide de l'enveloppe permise par le SCoT.	Les stratégies d'utilisation des sols sont révisées et d'importants efforts sont produits afin de limiter la consommation d'espaces et se conformer rapidement à la loi ZAN. Les sites sensibles font l'objet d'une protection accrue.	En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. Une partie des plus grandes maisons individuelles sont converties en habitats participatifs, ce qui permet de renforcer l'attractivité et les liens sociaux sur le territoire. Les milieux naturels et la biodiversité sont préservés et de nouvelles continuités écologiques sont établies et de nouveaux espaces naturels permettent de diminuer la vulnérabilité climatique.
<b>Développement et coordination des EnR publiques et privées</b> (seul le scénario 3 respecte la loi énergie climat)	Les énergies renouvelables se développent, portées par les particuliers et par les communes : - Développement pompe à chaleur, géothermie et chauffage au bois - Solaire photovoltaïque et méthanisation par les agriculteurs - Toitures publiques équipées de panneaux solaires  Le collectif citoyen Life LET'sGO4Climate permet de développer des projets locaux.	Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un développement structuré et cohérent des EnR, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux.  Les filières de récupération sont étudiées (chaleur fatale et géothermie en priorité). Les toitures exploitables sont couvertes de panneaux photovoltaïques d'ici 10 ans.	La collectivité coordonne des filières d'énergies renouvelables locales, de la production à l'installation, en formant et accompagnant communes et acteurs économiques et collectifs d'habitants, dans le développement de projets. En 2030, la production d'énergie renouvelable couvre 41% des consommations énergétiques du territoire (objectif SRADDET 2050 = 100%). Les consommations doivent donc nécessairement diminuer.
<b>Sensibilisation des habitants aux enjeux de la transition écologique</b>	La collectivité incite à la sobriété, et la diffusion de bonnes pratiques permet de réduire les consommations d'énergies. Le territoire s'appuie sur les associations locales pour l'aider dans cette démarche.  Les habitants sont sensibilisés à la culture du risque afin de mieux appréhender et se préparer aux futurs changements climatiques et événements extrêmes.	Tous les habitants du territoire connaissent et maîtrisent leur consommation énergétique à travers une forte diffusion des pratiques de sobriété par la collectivité.	La culture de la sobriété est une priorité de la collectivité et fait l'objet d'une adhésion générale de l'ensemble des acteurs, permettant ainsi de réduire la consommation d'énergie du territoire.
<b>Autres sujets stratégiques :</b>	<b>Qualité de l'air, adaptation au changement climatique, retrait-gonflement des argiles, santé, achats responsables, gestion des déchets, gouvernance de l'eau, systèmes de surveillance et d'alerte...</b>		



## Compilation des résultats et échanges



## Suite de la démarche

- Formalisation de la stratégie
  - Rédaction de la synthèse de la vision stratégique coconstruite (dans les prochaines semaines)
  - Comité syndical de discussion de la stratégie (13 décembre)
  - Comité de pilotage de validation de la stratégie (début janvier)
- Définition d'un programme d'actions à 3 échelles (février – mai)
  - 2 Ateliers de co-construction du programme d'actions
- Finalisation de l'élaboration (à partir de juin 2024) :
  - Finalisation des livrables
  - Consultations réglementaires des Personnes Publiques associées (3 mois) et prise en compte des remarques
  - Consultation publique (1 mois) + prise en compte des éventuelles remarques
  - Adoption du PCAET en comité syndical : objectif fin 2024 (maximum)